

4.2 Objectifs du projet

Demande de Permis d'Aménager permettant la réalisation d'un lotissement de 4 lots, induisant le défrichement partiel des parcelles, aujourd'hui en friches.

Réalisation d'un bassin de rétention paysager, en point bas du terrain d'assiette, afin de collecter les eaux pluviales.

Les parcelles ont une contenance d'origine de 0.96 ha, et seront partiellement défrichées en ce qui concerne les voies, et débroussaillées en ce qui concerne les lots.

Les sujets remarquables seront conservés au maximum.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé en début de travaux, et comprendra : le défrichement de la voie et des espaces communs, le débroussaillage des lots et des espaces verts.

L'opération de défrichement sera réalisée après avoir obtenu l'arrêté positif du Permis d'Aménager, avec les techniques de défrichement adaptées aux sujets présents sur le site, et seront évacués par des engins adaptés en décharge contrôlée.

Une fois fait, les travaux débiteront. Ils seront réalisés en une seule tranche, sans travaux différés. Les terrassements des bassins seront réalisés au début des travaux, et seront suivis des travaux de réalisation des constructions par les acquéreurs.

Les travaux seront réalisés entre Janvier 2018 et Janvier 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les acquéreurs des lots seront amenés à arracher les arbres empêchant ou gênant leur projet de construction. Ils arriveront donc sur un lot débroussaillé, au sens de l'article L311-1 du Code Forestier, et aménageront leur parcelle.

Le bassin de rétention projeté au Sud-Ouest de l'opération sera enherbé et végétalisé par des arbres de haute tige et d'essences locales méditerranéennes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel ;
- Demande de Permis d'Aménager ;
- Demande d'autorisation de défrichement ;
- Dossier de Déclaration au titre du Code de l'environnement et de la "Loi sur l'Eau".

Ce formulaire est rempli pour la demande d'autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Lotissement sur une seule parcelle cadastrée Commune de NÎMES, Section AL, n° 156, pour une contenance totale de 95 a 55 ca. Création de : - 4 lots maximum de terrains à bâtir, de 2 000 m ² minimum ; - 1 bassin de rétention collectif ; Surface à défricher : 0.96 ha	Contenance cadastrale totale : 95 a 55 ca Surface totale à défricher : 9 555 m ² , soit 0.96 hectare

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles cadastrées
Commune de NÎMES
Section AL, n° 156

Lieu-dit "Fontilles"
Chemin de Mange-Cat
30 000 NÎMES

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°23'41" _ Lat. 43°52'00" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF (type I ou II).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet est situé dans une commune couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI de Nîmes, approuvé en date du 28 Février 2012), mais n'est pas située dans une zone d'aléa (cf. Annexe 2 - Plan de situation joint au présent dossier).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'une captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'impliquera pas de drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements envisagés, principalement pour la réalisation des bassins de rétention, créeront des déblais en excédents, qui seront évacués en décharge contrôlée. Ces matériaux ne seront pas réutilisés sur le site et n'augmenteront donc pas les risques d'inondations.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme tout projet d'aménagement, il aura un impact sur la faune et la flore locales, du fait de la destruction, À MINIMA PARTIELLE, du milieu d'origine. La continuité écologique est cependant conservée par le maintien du reste de la végétation dans l'état actuel du site, ainsi que par la mise en place de nouveaux espaces végétalisés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Le projet présenté ne se situe pas dans ou à proximité d'un site Natura 2000 (cf. section 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur d'autres zones à sensibilité particulière énumérée au 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. L'espace utilisé n'est pas à proprement parler un espace forestier, et s'apparente plutôt à de la garrigue, ou à une friche. Le site est dans son état naturel, entretenu uniquement pour prévenir des risques d'incendie.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet est situé dans une commune couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation, mais n'est pas situé dans une zone d'aléa du plan de zonage de ce document (cf. Annexe 2 - Plan de situation joint au présent dossier). Par ailleurs, le projet réduira le risque feux de forêts grâce au défrichement et à la réduction de la surface boisée, tandis que le risque inondations ne sera pas aggravé, conformément au DLE déposé pour ce projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas de risques sanitaires et n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas de déplacements/des trafics autres que ceux réalisés par les habitants du futur lotissement, à savoir des véhicules légers et en très petite quantité (4 lots maximum, avec environ 8 véhicules pour l'ensemble du projet, ne circulant pas toutes en même temps).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas source de bruit et n'est pas concerné par des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas d'odeurs et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas de vibrations autres que celles produites par les véhicules légers des habitants du futur lotissement. Par ailleurs, il n'est pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses et n'est pas concerné par des émissions lumineuses.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas de rejets dans l'air autres que ceux émis par les véhicules des habitants du lotissement, soit des rejets minimes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Oui. Le futur lotissement rejettera des eaux pluviales dans le bassin de rétention. Le bassin de rétention paysager sera positionné et dimensionné de telle manière que l'ensemble des eaux pluviales de l'opération y soient captées et stockées, sans aggraver la situation hydraulique à l'aval du projet. Les eaux usées de chaque lot seront acheminées jusqu'à des collecteurs non-collectifs, mis en place sur chaque lot. Il n'y a pas de pollution particulière à gérer dans le cadre de cette opération.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas la production de déchets non-dangereux, inertes ou dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Sans objet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Sans objet, le projet n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines, notamment l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Non.

Sans objet, les incidences du présent projet, identifiées au 6.1 du présent formulaire, ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non.

Les incidences du présent projet, identifiées au 6.1 du présent formulaire, ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le terrain constituant l'assiette du projet est urbanisable et classé comme tel dans le document d'urbanisme de la Commune de Nîmes (classé en zone N2 du PLU). Il apparaît comme étant une dent creuse dans le secteur, et l'aménagement de ce terrain permettra de prolonger l'urbanisation de la zone et de proposer de nouveaux logements.

Aucune zone de protection, ou dite "sensible", n'est impactée par cette opération. Elle n'est donc pas susceptible d'apporter des changements majeurs sur la biodiversité du site. Par ailleurs, des zones d'espaces verts enherbées, végétalisées et plantées d'arbres de haute tige, seront aménagées dans le cadre de cette opération, permettant également de conserver la biodiversité du site et la continuité écologique naturelle. Le bassin de rétention prévu sera réalisé entièrement en déblai, permettant d'améliorer les écoulements et de ne pas aggraver la situation à l'aval. Il sera également enherbé, végétalisé par des essences spécifiques et planté d'arbres de haute tige, afin de favoriser la rétention des eaux pluviales et leur infiltration naturelle dans le sol. Un maximum de végétaux existant sur le site seront conservés ou déplacés dans l'emprise de l'opération.

Le projet n'engendrera pas de pollutions, en raison du faible trafic supplémentaire lié au projet, et de la nature des véhicules susceptibles de circuler dans l'emprise de l'opération (véhicules légers, en très petite quantité).

Le planning des travaux sera adapté en fonction des périodes sensibles pour la faune, afin de ne pas perturber la biodiversité existante du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations exposées dans ce formulaire et de la teneur du projet, une étude d'impact ne semble pas indispensable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au Maître d'Ouvrage Annexe 2 : Plan de situation Annexe 3 : Photographies du site Annexe 4 : Plan de composition du projet d'aménagement Annexe 5 : Extrait cadastral et emprise du projet Annexe 6 : Extrait du règlement du PLU de la Commune de NÎMES (zone N2)

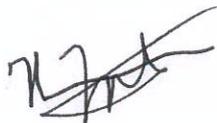
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à NÎMES

le, 09/06/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

